

Que faire de ma parcelle : la vendre ?

Jeudi 5 juin 2025 à 9h00
Prémanon (39)

*Voir plan et bulletin d'inscription
au verso*

Programme

En salle

- Les enjeux des propriétés forestières pour la filière,
- Les droits et la fiscalité dans la vente,
- Connaître la localisation et la valeur de sa parcelle,
- Présentation de l'outil au service des propriétaires forestiers : **La Forêt Bouge**. Pour la vente et bien plus.
- J'ai trouvé un acheteur : les étapes pour finaliser la vente.



Le Centre National de la Propriété Forestière

Le CNPF Bourgogne-Franche-Comté est une délégation régionale du Centre National de la Propriété Forestière (CNPF), établissement public en charge du développement de la gestion durable des forêts privées.

Parmi ses nombreuses missions, le CNPF propose un programme de formations gratuites, avec près de quarante rendez-vous annuels.

[Consultez le programme complet sur notre site.](http://www.bourgognefranchecomte.cnpf.fr)

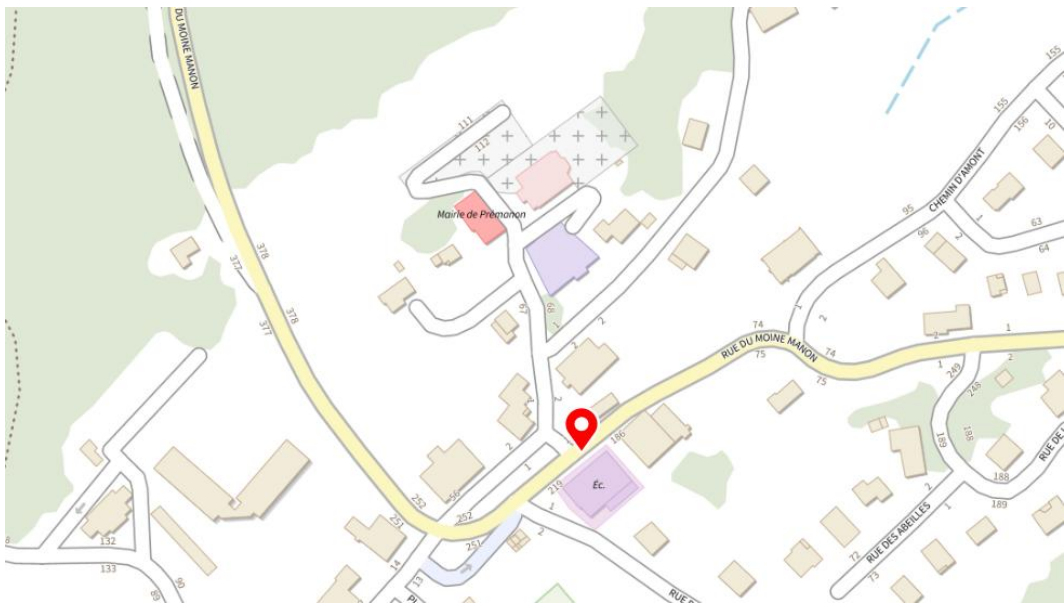


www.bourgognefranchecomte.cnpf.fr

Comment venir ?

Rendez-vous à 9 h 00
à l'école de Prémanon,
211 rue du Moine Manon, 39220 Prémanon

Vous pouvez vous présenter à l'accueil
GPS (WGS 84) : (46.4624 , 6.0314)



Pour vous inscrire

Participation gratuite. **Inscription obligatoire avant le 23 mai 2025**
Par mail : romain.govart@cnpf.fr ou téléphone au : 06 31 71 31 34
Adresse : 455 rue de Casteljou 39016 LONS-LE-SAUNIER

Inscription à la réunion n°13

Madame, Monsieur.....
Adresse :
Tél. :
Mail :

☐ Participera à la réunion

Attention dupliquer le bulletin si plusieurs participants.

Réunion forestière

Centre National de
la Propriété Forestière

